

Pierre Béliveau, *Les garanties juridiques dans les chartes des droits*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 543 p.  
Henri Brun, Pierre Brun, *Charte des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 1036 pages, ISBN 2-89127-370-2  
Pierre-André Côté, Jacques Frémont (dir.), *Le temps et le droit*, Actes du 4<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale de méthodologie juridique tenu à Montréal en septembre 1995, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1996, 355 pages, ISBN 2-89451-121-3  
Guylaine Couture, *L'admissibilité de la preuve obtenue en violation des droits et libertés fondamentaux en matière civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 115 pages, ISBN 2-89127-378-8  
Léo Ducharme, *Précis de la preuve*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 489 pages, ISBN 2-89127-373-7  
Alain Gazaille, *Réalisez l'équité salariale*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 154 pages, ISBN 2-89127-380-X  
Rachel Grondin, *Les infractions contre la personne et contre les biens*, 4<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 188 pages, ISBN 2-89127-347-8  
Pierre Laporte, *Code du travail du Québec, Législation, jurisprudence et doctrine*, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 687 pages, ISBN 2-89127-328-1  
Maurice Martel, Paul Martel, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques*, volume 1, édition spéciale, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 1021 pages, ISBN 2-920-831-60-7  
Martin Michaud, *Le droit au respect de la vie privée dans le contexte médiatique : de Warren et Brandeis à l'inforoute*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 118 pages, ISBN 2-89127-352-4  
Ouvrage collectif, *Droit contemporain — 1994 — Contemporary Law*, 1994, Rapports canadiens au congrès international de droit comparé, Athènes, 1994, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 943 pages, ISBN 2-89451-011-X  
Ouvrage collectif, *Obligations, contrats et prescription*, volume 5, Collection de droit, École du Barreau du Québec, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89451-061-6  
Ouvrage collectif, *Open justice. La transparence dans le système judiciaire*. Colloque organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice, Les Éditions Thémis, Montréal, 1994, 458 pages, ISBN 2-89400-064-2  
Louis Perret (dir.), *Vers une Amérique sans frontière ?/Towards a Borderless America?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, Série ouvrages collectifs, 1996, 510 pages, ISBN 2-89127-353-2  
Louis Perret, Nicole Lacasse (dir.), *Le transport routier et les douanes : nouvelles règles pour l'ALÉNA/Road Transportation and Customs: New Rules for NAFTA*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 264 pages, ISBN 2-89127-382-6  
Hubert Reid, Julien Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 12<sup>e</sup> éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 909 pages, ISBN 2-89127-371-0  
Jean-Claude ROYER, *La preuve civile*, 2<sup>e</sup> édition, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 1290 pages, ISBN 2-89451-045-4  
Benoit Pelletier, Marie-Christine Brochu, Karine Renoux, Geneviève Hautcoeur, Arti Kane and Luc Labelle

Volume 28, Number 1, March 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035711ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035711ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pelletier, B., Brochu, M.-C., Renoux, K., Hautcoeur, G., Kane, A. & Labelle, L. (1997). Review of [Pierre Béliveau, *Les garanties juridiques dans les chartes des droits*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 543 p. / Henri Brun, Pierre Brun, *Charte des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 1036 pages, ISBN 2-89127-370-2 / Pierre-André Côté, Jacques Frémont (dir.), *Le temps et le droit*, Actes du 4<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale de méthodologie juridique tenu à Montréal en septembre 1995, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1996, 355 pages, ISBN 2-89451-121-3 / Guylaine Couture, *L'admissibilité de la preuve obtenue en violation des droits et libertés fondamentaux en matière civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 115 pages, ISBN 2-89127-378-8 / Léo Ducharme, *Précis de la preuve*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 489 pages, ISBN 2-89127-373-7 / Alain Gazaille, *Réalisez l'équité salariale*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 154 pages, ISBN 2-89127-380-X / Rachel Grondin, *Les infractions contre la personne et contre les biens*, 4<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 188 pages, ISBN 2-89127-347-8 / Pierre Laporte, *Code du travail du Québec, Législation, jurisprudence et doctrine*, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 687 pages, ISBN 2-89127-328-1 / Maurice Martel, Paul Martel, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques*, volume 1, édition spéciale, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 1021 pages, ISBN 2-920-831-60-7 / Martin Michaud, *Le droit au respect de la vie privée dans le contexte médiatique : de Warren et Brandeis à l'inforoute*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 118 pages, ISBN 2-89127-352-4 / Ouvrage collectif, *Droit contemporain — 1994 — Contemporary Law*, 1994, Rapports canadiens au congrès international de droit comparé, Athènes, 1994, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 943 pages, ISBN 2-89451-011-X / Ouvrage collectif, *Obligations, contrats et prescription*, volume 5, Collection de droit, École du Barreau du Québec, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89451-061-6 / Ouvrage collectif, *Open justice. La transparence dans le système judiciaire*. Colloque organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice, Les Éditions Thémis, Montréal, 1994, 458 pages, ISBN 2-89400-064-2 / Louis Perret (dir.), *Vers une Amérique sans frontière ?/Towards a Borderless America?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, Série ouvrages collectifs, 1996, 510 pages, ISBN 2-89127-353-2 / Louis Perret, Nicole Lacasse (dir.), *Le transport routier et les douanes : nouvelles règles pour l'ALÉNA/Road Transportation and Customs: New Rules for NAFTA*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 264 pages, ISBN 2-89127-382-6 / Hubert Reid, Julien Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 12<sup>e</sup> éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 909 pages, ISBN 2-89127-371-0 / Jean-Claude ROYER, *La preuve civile*, 2<sup>e</sup> édition, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 1290 pages, ISBN 2-89451-045-4]. *Revue générale de droit*, 28(1), 119–134. <https://doi.org/10.7202/1035711ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

---

## NOTULES

**Pierre BÉLIVEAU, *Les garanties juridiques dans les chartes des droits*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 543 p.**

Au moment où les deux volumes de l'ouvrage mentionné en rubrique ont connu leurs premières parutions en 1991 et 1992, l'auteur Pierre Béliveau était professeur à l'Université de Montréal. Alors même qu'il entreprit la révision de cet ouvrage, sa carrière prit un nouveau tournant, puisqu'il fut nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 1<sup>er</sup> novembre 1994. Étant donné les exigences de ses nouvelles fonctions, monsieur le juge Béliveau dut interrompre cette mise à jour. Ainsi, dans son édition de 1995, il nous offre un ouvrage partiellement révisé, lequel demeure malgré tout d'une grande utilité pour la communauté juridique. En prévision du parachèvement du travail laissé en plan, le format de ce livre se présente sous forme de feuilles mobiles, afin de faciliter l'insertion éventuelle d'autres parties de textes lorsqu'elles seront complétées.

Rappelons dans un premier temps que l'ouvrage initial était divisé en deux parties. L'auteur y abordait la constitutionnalisation des garanties juridiques dans la première partie et analysait la portée de ces garanties dans la deuxième.

Globalement, on peut dire que l'édition de 1995 constitue la mise à jour d'environ 60 % du premier volume de l'ouvrage initial. Ainsi, l'auteur a révisé quatre des sections de l'édition précédente qui avaient fait l'objet d'une évolution jurisprudentielle importante : la réparation, la protection de la vie privée, le droit au silence et les garanties prévues à l'article 10 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Chacune des sections est complétée par une table des principaux jugements cités.

Plus spécifiquement, notons que l'auteur s'est attardé d'abord à réviser la section figurant dans la première partie de son ouvrage, qui était consacrée à l'article 24 de la Charte. Cet article, ne l'oublions pas, prévoit l'octroi d'une réparation dans le cas d'une violation de la Charte. L'auteur aborde les notions relatives au tribunal compétent, à l'intérêt

exigé pour ester en justice et à la mise en œuvre des procédures appropriées.

La deuxième section révisée de l'ouvrage se trouve également dans la première partie. Elle est consacrée à l'analyse des principes devant guider un tribunal dans le choix de la réparation à accorder en vertu de l'article 24 de la Charte. Dans ce contexte, l'auteur a examiné différentes mesures susceptibles de faire l'objet d'une décision judiciaire : rejet de l'accusation, restitution d'un bien saisi de façon abusive, imposition d'une sentence réduite, de frais ou de dommages-intérêts. L'auteur a par ailleurs effectué une analyse jurisprudentielle détaillée portant sur l'exclusion de la preuve en vertu de l'article 24(2) de la Charte.

Les deux autres sections mises à jour se retrouvent dans la deuxième partie de l'ouvrage initial portant sur les garanties spécifiques. Elles traitent respectivement de la vie privée et de la protection de la personne arrêtée ou détenue.

Cette révision de certaines garanties spécifiques s'intéresse surtout à la protection de la vie privée en regard des méthodes d'enquêtes utilisées avant l'institution de l'action pénale. Entre autres, la surveillance électronique, l'intrusion dans un lieu et l'intégrité de la personne physique y sont abordées. De même, l'auteur discute des limites à cette protection en élaborant sur les méthodes d'analyse et les règles qui permettent de déterminer si une perquisition, une fouille ou une saisie est abusive ou illégale.

La dernière section mise à jour, portant sur la protection de la personne arrêtée ou détenue, est étudiée sous deux facettes. D'abord, l'auteur définit le concept de « détention » et discute ensuite de la protection contre l'arbitraire (détention faite en l'absence de normes juridiques), du droit au silence et du droit à l'*habeas corpus*.

Évidemment, l'on ne peut que souhaiter que cet ouvrage intéressant et bien documenté soit complété bientôt par l'auteur. Ces vœux pourraient d'ailleurs être exaucés,

puisque d'autres mises à jour sont actuellement en préparation.

Terminons simplement en notant que l'auteur, Pierre Bélieu, a affirmé en avant-propos de son livre que les procureurs pourraient citer celui-ci à l'occasion des litiges dont il sera lui-même saisi. Toutefois, il a ajouté que l'on devait se rappeler qu'une telle étude ne représentait que la pensée de l'auteur à un moment précis de l'évolution jurisprudentielle, une pensée libre et critique. Il a mentionné non sans un brin d'humour : « Enfin lorsque j'étais professeur, j'avais l'habitude de dire à mes étudiant(e)s que les cours d'appel et la Cour suprême décidaient si mes livres étaient des œuvres de science ou de fiction. Cela demeure toujours vrai. »

#### Benoît PELLETIER

**Henri BRUN, Pierre BRUN, *Charte des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 1036 pages, ISBN 2-89127-370-2.**

Nous voici cette année avec la 9<sup>e</sup> édition de cet excellent ouvrage sur les Chartes des droits de la personne<sup>1</sup>. En effet, chaque année depuis déjà dix ans, les auteurs (le professeur Henri Brun, avec la collaboration de son fils Pierre depuis la 6<sup>e</sup> édition) remettent à jour cet ouvrage qui s'avère un fabuleux outil de recherche en droit de la personne, et qui a pour objet principal la *Charte canadienne des droits et libertés (Loi de 1982 sur le Canada)*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

C'est sous la forme de chartes annotées que les auteurs ont choisi de proposer cette publication. Le texte à jour des quatre lois énonce avec concision, relativement à chaque article, et même à chaque alinéa le cas échéant, les points de droit les plus judicieux exprimés par nos tribunaux canadiens. Il contient aussi des renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles, des références doctrinales et jurisprudentielles, une table des

abréviations, des tables des matières de la législation, de la jurisprudence, de la doctrine, ainsi qu'un index détaillé référant à la loi, à l'article, aux mots appropriés.

Sont également reproduits quelques textes internationaux, européens et américains susceptibles de compléter l'information offerte sur certains sujets et utiles dans le cadre d'une recherche en droit international ou comparé : les documents internationaux (la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et son protocole facultatif), les documents européens (*Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, son protocole additionnel et ses protocoles n<sup>os</sup> 4, 6 et 7) et l'*American Bill of Rights*. Sauf en ce qui concerne ce dernier qui est dans sa version originale anglaise, tous les textes reproduits dans l'ouvrage le sont en version originale bilingue.

*Chartes des droits de la personne*, Alter Ego 1996 s'avère être un instrument de travail facile à utiliser pour les magistrats, praticiens, « chercheurs » et étudiants, de même que tous ceux qui s'intéressent aux droits de la personne. Plus de 1 100 références doctrinales et de 2 900 références jurisprudentielles portant exclusivement sur les droits de la personne, le tout en 1 039 pages à travers lesquelles vous trouverez certainement réponses à vos interrogations.

#### Marie-Christine BROCHU

**Pierre-André CÔTÉ, Jacques FRÉMONT (dir.), *Le temps et le droit*, Actes du 4<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale de méthodologie juridique tenu à Montréal en septembre 1995, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1996, 355 pages, ISBN 2-89451-121-3.**

Cet ouvrage a trouvé son origine dans le cadre du 4<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale de méthodologie juridique tenu à Montréal du 21 au 23 septembre 1995. Il recueille les communications de 23 auteurs, sous la direction du professeur Pierre-André Côté et de Jacques Frémont.

1. La 8<sup>e</sup> édition a fait l'objet d'une recession, voir (1996) 27 R.G.D. 112.

Tous les textes de ce volume relatent le temps avec différents domaines du droit ou processus judiciaires et même politiques. Les auteurs viennent de différentes facultés de droit au Canada, d'Europe, des États-Unis; des ministères de la Justice du Canada et du Québec et même monsieur le juge Gonthier de la Cour suprême du Canada participent à cet ouvrage.

Le professeur Jean-Louis Bergel de la Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille III dans son texte exprime de façon philosophique et éloquent la place du temps dans le droit en raison de son évolution constante, parallèle à celle de la société, qui exige son renouvellement continu.

Les articles touchent à des domaines très divers, comme par exemple les structures temporelles de la loi et la maîtrise du juge sur le temps du droit, l'application des jugements dans le temps, les effets des jugements dans le temps, les dimensions spécifiques du temps dans le droit du travail.

La conférence de clôture de monsieur le juge Gonthier nous rappelle qu'aucun juriste n'échappe au temps qui file plus souvent qu'autrement trop vite par rapport aux délais imposés par les différentes lois. Il analyse aussi le travail du juge par rapport à l'impact d'une décision devant respecter les décisions antérieures, devant procurer une solution immédiate au problème soulevé et devant être rendue de façon à ce que les juges puissent s'y appuyer dans le futur. Il traite ensuite de l'adaptation des normes juridiques à l'évolution inévitable du droit. La lenteur du législateur à répondre à cette évolution délègue donc cette adaptation aux tribunaux judiciaires.

En raison du multi-culturalisme des auteurs, on y retrouve des concepts de droit étrangers tel l'ajustement des normes contractuelles à de nouvelles circonstances en droit belge de Patrick Wéry des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur. Les textes sont écrits en anglais et en français. Les auteurs jonglent avec une notion abstraite mais réussissent à l'appliquer à des concepts très concrets pour le juriste en raison de leur nature respective tel la prescription, les délais ou le temps nécessaire au législateur afin d'adopter une loi.

**Karine RENOUX**

**Guylaine COUTURE, *L'admissibilité de la preuve obtenue en violation des droits et libertés fondamentaux en matière civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 115 pages, ISBN 2-89127-378-8.**

Quant un tribunal peut-il se permettre de rejeter une preuve qui lui donnerait la chance de rendre une décision juste et équitable? Selon plusieurs, en aucune circonstance; mais Guylaine Couture dans cet ouvrage nous démontre le contraire puisqu'une preuve peut être rejetée lorsqu'elle est obtenue en violation des droits et libertés fondamentaux.

La publication se divise en deux parties, la première a trait aux fondements de l'exclusion de la preuve en matière civile, alors que la deuxième porte sur les critères de l'exclusion de la preuve. L'auteure fait clairement la distinction ce qui facilite grandement la tâche du lecteur.

Sur quoi se fonde-t-on pour exclure une preuve? De la Charte canadienne en passant par la Charte québécoise, l'auteure nous expose les différentes sources d'une telle règle. M<sup>e</sup> Couture mettra également en lumière la problématique que cause la mise en vigueur de l'article 2858 du *Code civil du Québec*. Il est une innovation majeure en droit civil québécois par rapport à l'exclusion de la preuve. Mais cette disposition, qui reprend presque mot pour mot les termes du paragraphe 24(2) de la Charte canadienne, apporte une difficulté considérable puisque son champ d'application n'est pas clairement circonscrit. L'auteure tentera de délimiter de façon explicite et concise le rôle de chacune de ces sources.

La deuxième partie met l'emphasis sur les critères d'exclusion de la preuve en matière civile. Madame Couture nous informe notamment sur les conditions d'ouverture des recours en matière d'exclusion. Les facteurs de déconsidération de l'administration de la justice seront un autre sujet abordé. L'auteure fera une distinction entre les contextes criminel et civil, en établissant que les critères élaborés en matière pénale devront être transposés avec prudence au domaine civil. Les caractéristiques inhérentes au droit civil sont loin d'être similaires au domaine pénal, ce qui justifie la retenue.

L'ouvrage se veut court, simple et complet. Court, tout d'abord puisqu'il ne contient qu'une centaine de pages de textes, ce qui facilite grandement la lecture. Simple car

l'auteur explique clairement son idée, s'appuyant sur de nombreux exemples ainsi que sur la jurisprudence pertinente. Complet, M<sup>e</sup> Couture fait de multiples comparaisons par rapport aux Chartes québécoise et canadienne en passant aussi bien du domaine civil qu'au domaine pénal. Bref, ce livre apporte une vue d'ensemble très réaliste de la polémique entourant le domaine de l'exclusion de la preuve en matière civile.

**Geneviève HAUTCOEUR**

**Léo DUCHARME, *Précis de la preuve*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 489 pages, ISBN 2-89127-373-7.**

Compte tenu de l'importance de la preuve dans notre système juridique, tout juriste se doit de connaître ses règles de preuve sur le bout des doigts. Cependant tout bon étudiant, juriste et même juge sont sujets à des oublis, c'est pourquoi un ouvrage comme celui du professeur Léo Ducharme est essentiel.

Il s'agit de la 5<sup>e</sup> édition, la 4<sup>e</sup> remontant à peine à 1995<sup>1</sup>. Cette dernière avait principalement pour objectif de réexaminer les règles de preuve à la lumière du *Code civil du Québec*. Comme le dit si bien le professeur Ducharme dans l'avant-propos « [...] il n'est pas possible de traiter du nouveau droit en faisant abstraction au droit actuel [...] », c'est pourquoi on y retrouve les solutions apportées par le *Code civil du Bas-Canada* ainsi que les modifications qu'apportent le C.c.Q. à ces solutions.

La dernière édition n'entraîne pas de modifications substantielles au contenu de l'ouvrage mais accorde une attention particulière au droit transitoire. De plus, les dispositions du C.c.B.-C. sont quelque peu délaissées, sans toutefois être négligées, pour céder le pas à celles du C.c.Q.

Le volume se divise en quatre parties. La première se consacre aux notions générales du droit de la preuve. On y retrouve l'objet de la preuve et la connaissance d'office du droit québécois et du droit étranger tant en vertu du C.c.Q. que le C.c.B.-C., le reste de la partie traite du fardeau de la preuve et du rôle respectif des juges et des plaideurs.

La seconde partie se concentre sur les procédés de preuve dont la preuve écrite : les actes authentiques, les actes semi-authentiques, les actes sous seing privé, les écrits instrumentaires non signés, les écrits non instrumentaires et les inscriptions informatiques. D'autres procédés de preuve sont la preuve testimoniale, les présomptions tant légales (simples et absolues) que les présomptions de faits, l'aveu et la présentation d'un élément matériel. Le professeur Ducharme explique la force probante respective à chacun des procédés de preuve.

C'est la recevabilité des éléments et des moyens de preuve qui fait l'objet de la troisième partie. Elle est elle-même séparée en deux sous-parties, une consacrée à la recevabilité des éléments de preuve et l'autre sur la recevabilité des moyens de preuve. On y retrouve la règle de la pertinence des éléments de preuve, le pouvoir du tribunal de les exclure lorsqu'il sont obtenus en violation aux droits et libertés fondamentaux, la recevabilité des moyens et des procédés de preuve pour prouver un fait matériel, un acte juridique, une preuve tendant à contredire ou changer les termes d'un écrit ou prouver son contenu et finalement, la prohibition de la preuve par ouï-dire et ses très nombreuses exceptions.

La quatrième et dernière partie traite de la sanction des règles de preuve, se résumant à la prohibition faite au juge d'intervenir d'office pour sanctionner les infractions aux règles de preuve et l'obligation pour la partie intéressée de s'opposer à toute preuve irrecevable.

La fin du volume contient une table de la jurisprudence qui renvoie directement aux notes infrapaginales dans lesquelles la décision a été citée, une table de la législation citée qui renvoie aux paragraphes dans lesquels la disposition a été citée, ainsi qu'un index analytique. Une bibliographie suit chaque chapitre mais le volume ne contient pas de bibliographie cumulative rendant les recherches d'ouvrages et d'articles de doctrine plus longues, sans toutefois diminuer la qualité exceptionnelle de cet ouvrage.

**Karine RENOUX**

1. Pour des recensions d'éditions antérieures du même ouvrage, voir (1980) 11 R.G.D. 676-677, (1994) 25 R.G.D. 353-355.

**Alain GAZAILLE, *Réalisez l'équité salariale*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 154 pages, ISBN 2-89127-380-X.**

Cet ouvrage a comme avantage de s'adresser à l'étudiant, au juriste ainsi qu'au simple citoyen. Il s'agit d'un volume d'une clarté surprenante qui met en place les principes de l'équité en matière d'emploi. L'équité apporte comme corollaire qu'une iniquité existe en faveur des hommes et vise à la corriger.

Elle signifie dans un premier temps qu'il faut accorder le même salaire aux hommes et aux femmes pour des emplois équivalents. Cela présuppose une évaluation concrète de ces emplois et c'est ce que l'auteur effectuera dans une analyse divisée en dix-sept chapitres. Selon Alain Gazaille, l'équité apporte de façon accessoire un changement dans la manière dont on considère le travail des hommes et celui des femmes. Le lecteur s'y retrouvera facilement puisque l'ouvrage se divise principalement en trois parties. Tout d'abord celle relative à l'évaluation des emplois, la deuxième partie a trait à la création de différents comités et finalement la dernière partie concerne l'application concrète des résultats.

L'évaluation des emplois est un ensemble de techniques et de méthodes destinées à déterminer la valeur relative au contenu d'un groupe d'emploi. Dans cette optique, il existe différentes façons d'évaluer l'importance d'un groupe d'emploi. Les méthodes globales considèrent l'emploi comme un tout comparativement aux méthodes analytiques où l'emploi est considéré en fonction d'éléments prédéterminés. Après avoir choisi la méthode appropriée, l'entreprise sera plus en mesure de réaliser l'équité salariale.

L'évaluation des emplois a pour conséquence directe et immédiate la création d'un groupe chargé de cette évaluation. Selon l'auteur, si le nombre d'employés est peu important une seule personne pourra s'en charger, s'il est considérable on parle alors de comité. Les préceptes de l'équité salariale prônent l'information. C'est le chapitre septième qui expliquera la mise en œuvre de programmes de communication pour les salariés.

Finalement la troisième et dernière partie porte sur l'application effective des résultats. Cette étape implique inévitablement la collecte et l'analyse systématique des

informations pour aboutir à l'évaluation adéquate de l'emploi selon les différentes classes. Concrètement, si le tout a été effectué selon les règles de l'art, c'est la transposition des résultats en salaire. Mais attention dit l'auteur, égalité ne signifie pas équivalence. Donc deux emplois d'importance équivalente devraient recevoir une rémunération équivalente. Monsieur Gazaille note cependant différents facteurs qui peuvent être considérés, tels l'ancienneté, la scolarité, la rémunération au mérite, etc.

Bref, le but de l'auteur était de montrer comment instaurer l'équité salariale dans l'entreprise dans le contexte social actuel. La théorie se veut simple, là où le bat blesse se trouve cependant au niveau de l'application de ces principes. Destinés aux principaux intéressés, l'ouvrage se veut simple, court et schématique, il aborde une nouvelle approche en matière d'équité salariale.

**Geneviève HAUTCOEUR**

**Rachel GRONDIN, *Les infractions contre la personne et contre les biens*, 4<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 188 pages, ISBN 2-89127-347-8.**

*Les infractions contre la personne et contre les biens* constitue une mise à jour de la troisième édition parue en 1991 (voir A.A. Morin, (1991) 22 *R.G.D.* 676-677, pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éd., et G. Rivard, (1992) 23 *R.G.D.* 305-308 pour la 3<sup>e</sup> édition). Limitée aux infractions de nature fédérale pour une question d'uniformité, cette parution semble apporter quelques avantages importants à l'absence d'ouvrages sur le droit pénal en langue française, car les volumes en la matière publiés dans la langue de Molière se font plus rarissimes. L'auteure, Rachel Grondin énonce dans un premier temps les infractions relatives aux personnes, pour ensuite exposer brièvement les infractions relatives aux biens.

La première partie énonce principalement les différentes catégories d'homicides, l'atteinte à l'intégrité des personnes et les infractions relatives aux véhicules, aux bateaux, aux aéronefs ou au matériel ferroviaire. L'auteure, appuyée par la jurisprudence, fait état des modifications importantes qu'a entraînées l'entrée en vigueur de la Charte canadienne. Similaire à l'édition précédente quant

au contenu, la publication actuelle laisse de côté un chapitre entier concernant les comportements relatifs aux drogues.

La seconde partie expose les infractions prédominantes contre les biens, tout d'abord la prise ou le détournement d'un bien, les opérations frauduleuses et finalement, l'outrage à certains biens. Les infractions énoncées dans cet ouvrage font état de la jurisprudence jusqu'au 30 juin 1995. Relativement récentes, les décisions sont bien expliquées et la règle de droit qui en découle se dégage implicitement du texte. Conforme à la troisième édition, l'auteure nous démontre clairement l'évolution jurisprudentielle dans cette branche du droit pénal. Simple et concise, cette œuvre facilite de façon certaine la compréhension.

#### Geneviève HAUTCOEUR

**Pierre LAPORTE, *Code du travail du Québec, Législation, jurisprudence et doctrine, 9<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 687 pages, ISBN 2-89127-328-1.***

Pour faire une recherche à l'égard d'une disposition du *Code du travail*, le point initial de votre démarche est sans doute l'ouvrage de Pierre Laporte dont la neuvième édition vient d'être publiée dans le cadre de la collection Alter Ego. Cet outil de premier plan a pour objet les décisions rendues par le Tribunal du travail, le Tribunal d'arbitrage et les tribunaux supérieurs en application du *Code du travail* (L.R.Q., c. C-27). De plus, certaines décisions « classiques » de la Commission des relations ouvrières (C.R.O.), de la Commission des relations de travail (C.R.T.) et du Conseil des services essentiels (C.S.E.) sont répertoriées. Cette édition est un peu plus volumineuse que la précédente, compte tenu de l'ajout des Règles de procédure et de l'évolution du droit concernant certains aspects du droit du travail. Pour ceux qui ne connaissent pas Pierre Laporte, il n'est pas exagéré de dire qu'il est un expert dans le domaine ayant écrit de nombreux ouvrages tels : *Le recours à l'encontre des congédiements sans cause juste et suffisante*, *Le traité du recours à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante*, *La réintégration du salarié : nouvelles perspectives* et *Travail plus : le travail et vos droits* (collaboration avec Hélène Ouimet).

Cet ouvrage contient le texte du *Code du travail* du Québec, sa table des matières ainsi que certains règlements adoptés sous son empire. Mentionnons, notamment le *Règlement sur l'exercice du droit d'association conformément au Code du travail* (R.R.Q., 1981, c. C-27, r. 2) et le *Règlement sur la rémunération des arbitres* (C-27, r. 4.1.). De même, il contient les *Règles de procédure du Tribunal du travail* (C-27, r. 3.1) et les articles 41 à 50 de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11). Suite aux textes de lois énoncés, ce livre présente, article par article, la jurisprudence et la doctrine s'y rapportant. Cette jurisprudence est présentée sous forme de brefs résumés qui décrivent le plus fidèlement possible l'essentiel des décisions rendues par les tribunaux. Il convient aussi de noter que l'ordre de présentation de la jurisprudence sous chaque article passe du général au particulier permettant au lecteur de repérer plus facilement les arrêts. Quant à la doctrine, le choix des références a été déterminé en fonction de l'information pertinente que le lecteur pouvait tirer relativement aux questions soulevées dans les décisions des tribunaux.

Il importe de souligner que le but primordial de cet ouvrage n'est pas de faire une liste exhaustive d'arrêts sur un sujet donné, mais plutôt d'exposer au lecteur l'information la plus pertinente avec une simplicité telle qu'elle lui permet une consultation rapide. En d'autres mots, le temps supplémentaire que l'auteur a consacré à sélectionner et ordonner la jurisprudence la plus essentielle, représente le temps que le lecteur sauvera lors d'une recherche dans ce domaine.

Enfin, on retrouve une annexe sur le partage constitutionnel des compétences législatives en matière de relations de travail et les effets extra-territoriaux du *Code du travail* du Québec. Elle consiste en une énumération de résumés, de jurisprudence et de doctrine sous la même forme que pour les articles du *Code du travail*. Le travail du professeur Laporte représente assurément un instrument privilégié pour une recherche à partir d'une disposition de ce Code. Des tables de jurisprudence et de doctrine ainsi qu'un index du *Code du travail* facilitent la consultation de ce livre par un étudiant en droit ou un praticien dans le domaine.

**Maurice MARTEL, Paul MARTEL, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques, volume 1, édition spéciale, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 1021 pages, ISBN 2-920-831-60-7.***

Si vous êtes à la recherche d'un ouvrage complet sur le droit des compagnies, voici ce qu'il vous faut. Les auteurs Martel présentent une édition spéciale reproduisant l'édition 1995 du volume 1, *Les aspects juridiques*, de la série *La compagnie au Québec*<sup>1</sup>. Cette édition spéciale met à jour, au premier juillet 1996, les nombreux changements qui ont été apportés au texte ainsi qu'aux références à la doctrine et à la jurisprudence.

Un bon nombre d'ouvrages ont été publiés sur le droit des compagnies; quoique d'une qualité indéniable, ils ne couvrent pour la plupart que des points spécifiques. Les auteurs ont donc relevé un défi de taille en nous proposant dans cet ouvrage une étude approfondie et d'ensemble sur les principes à la base de notre droit corporatif québécois. L'excellence de cette étude tient aussi en ce qu'elle tend à clarifier la zone grise entre le droit civil et la common law en différenciant la loi québécoise de la loi fédérale lorsqu'il y a lieu, et en présentant, à partir de la *Loi sur les compagnies*, une synthèse des problèmes contemporains à la lumière de la jurisprudence québécoise et anglo-canadienne.

Remarquable par sa clarté et sa forme, l'ouvrage est divisé en 37 chapitres. Parce qu'il serait impossible ici d'en faire un résumé bref et concis, je vous proposerai plutôt une présentation énumérative et descriptive de son contenu.

Les chapitres 1 à 5 traitent de la compagnie dans son état « embryonnaire ». Ils s'adressent particulièrement à ceux qui ont très peu de connaissances en la matière ou qui, par exemple, désiraient former une compagnie : la définition d'une compagnie, les origines de notre droit des compagnies, les aspects constitutionnels, les aspects à considérer « avant la formation » d'une compagnie (fidéicommiss) et les formalités de constitution d'une compagnie.

Les chapitres 6 à 11 ont trait aux éléments constitutifs de la compagnie : la continuation ou prorogation de la compagnie, son siège social, son nom, ses objets et pouvoirs, la publicité légale obligatoire (immatriculation, mise à jour de l'information, opposabilité) et les livres, les registres et le sceau de la compagnie.

Les chapitres 12 à 20 exposent des éléments essentiels de la compagnie, soit la capitalisation sous forme d'actions et l'actionnariat. Il est donc question du capital-actions, des certificats d'actions, de l'émission et de la répartition des actions, de leur paiement, transfert et transmission. À cela s'ajoutent des particularités concernant les actions privilégiées, les changements au capital-actions, et les droits et obligations corrélatives des actionnaires.

Les chapitres 21 à 25 concernent l'administration des affaires de la compagnie, voire la gestion interne et la direction des opérations externes. Après avoir étudié la composition du conseil d'administration, on passe à l'analyse du rôle des administrateurs, de leurs pouvoirs et devoirs, de la responsabilité que la loi greffe à leur fonction, ainsi qu'à la possibilité pour eux de déléguer leurs pouvoirs à des officiers.

Le chapitre 26 examine la relation de la compagnie avec les tiers; on y aborde entre autres la notion de mandat, la responsabilité pénale et criminelle et les poursuites judiciaires adressées par elle ou contre elle. Les chapitres 27 à 31 traitent des relations entre actionnaires par le biais notamment des conventions entre actionnaires et des assemblées, de la procédure et du vote aux assemblées. On poursuit ensuite avec l'analyse de la règle de la majorité assurant l'impunité, sous réserve de la protection statutaire et celle de droit commun accordée aux actionnaires minoritaires.

Le chapitre 32 traite des possibilités d'emprunt de la compagnie : les billets provisoires et les lettres de change, les garanties, les émissions d'obligations et de dében-tures. Le chapitre 33 traite quant à lui de la fusion et de l'acquisition de compagnies et des

---

1. La série *La compagnie au Québec* des auteurs Martel comprend également le volume 2 (*Lois et règlements*) et le volume 3 (*Les formules*); les éditions 1995 et 1996 sont des éditions spéciales reliées de l'ouvrage à feuilles mobiles.

moyens pour se faire, et le chapitre 34 de la fin de l'existence corporative par la dissolution et la liquidation.

Pour finir, les chapitres 35, 36 et 37 font état de trois cas particuliers. D'abord, le chapitre 35 traite des obligations statutaires particulières aux compagnies « publiques »; en effet, tout au long de l'ouvrage, au fil des chapitres, on tient compte de la réalité que 95 % des compagnies du Québec ou faisant affaire au Québec sont des petites ou moyennes entreprises. On réserve donc à la fin un chapitre entier sur les compagnies de plus grande envergure et leur régime statutaire particulier. Le chapitre 36 traite du régime spécial d'épargne-actions (le REA) contenu dans la *Loi sur les Impôts*, qui favorise le financement des petites et moyennes entreprises en accordant un avantage fiscal sous forme de déduction au revenu. Le tout dernier chapitre parle d'une autre mesure incitative favorisant les investissements sous forme de souscription à des actions d'entreprises québécoises : les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, les SPEQ.

Cet ouvrage, comme vous l'aurez remarqué, offre une présentation de la matière selon un plan très rationnel. On y annexe des index des sujets, des lois et règlements et des principaux arrêts cités, une liste des tableaux, ainsi qu'une liste des livres de référence recommandés. En définitive, il satisfera non seulement l'étudiant, l'homme d'affaires et le dirigeant de compagnie, mais aussi le praticien, enseignant... tous.

**Marie-Christine BROCHU**

**Martin MICHAUD**, *Le droit au respect de la vie privée dans le contexte médiatique : de Warren et Brandeis à l'inforoute*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 118 pages, ISBN 2-89127-352-4.

Ce livre expose la confrontation de deux valeurs essentielles de la société : la liberté d'information et le respect de la vie privée. Ce livre est divisé en deux parties, une, consacrée à l'évolution du concept de vie privée jusqu'au 31 décembre 1993 et l'autre, consacré à ce concept après l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec*, les deux parties dans un contexte médiatique.

La première partie du livre a pour objectif d'examiner l'évolution de la notion de la vie privée dans le contexte médiatique. Il s'agit essentiellement d'une étude sous le *Code civil du Bas-Canada*. Cette partie traite du respect de la vie privée en fonction de la protection de l'article 1053 C.c.B.-C., de la protection des articles 5 et 49 (d) la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ensuite le droit au respect à la vie privée est analysé dans un contexte médiatique avec toutes ses limites dont le droit du public à l'information, la liberté d'information prévue à l'article 2 b) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Sont par la suite examinés les éléments objectifs élaborés par la jurisprudence : l'intimité du foyer, l'état de santé, l'intimité corporelle, la vie conjugale et amoureuse et l'orientation sexuelle; et des éléments subjectifs qui varient en fonction des individus.

La deuxième partie est consacrée au respect de la vie privée sous le C.c.Q., toujours dans un contexte médiatique. L'auteur fait un historique des articles 35 et 36 du C.c.Q., cerne les balises de ces deux articles et la sanction prévue en cas d'atteinte à ce droit, soit le régime général de l'article 1457 C.c.Q.

L'article 35 C.c.Q. est ensuite examiné en fonction de ses deux éléments : le droit de la personnalité et la transmissibilité de ce droit.

C'est ensuite au tour de l'article 36 C.c.Q. de se faire décortiquer par une analyse de ses six paragraphes. L'auteur tente de cerner si l'article 36 et ses paragraphes sont de droit nouveau ou s'il s'agit de la codification de la jurisprudence et de la doctrine, la réponse étant différente pour chacun de ses paragraphes. De plus, lors de cet examen, l'auteur se voit parfois obligé d'étudier la jurisprudence étrangère qu'il a limitée à la jurisprudence américaine.

L'ouvrage se termine de façon très contemporaine par le droit au respect de la vie privée du nouveau Code civil et l'inforoute. Il sera intéressant de suivre l'évolution du droit dans ce domaine puisque pour l'instant c'est le régime du Code civil ainsi que certaines lois particulières, qui afin de s'adapter à cet univers de « cyberspace » devront subir quelques ajustements.

**Karine RENOUX**

**OUVRAGE COLLECTIF, *Droit contemporain – 1994 – Contemporary Law, 1994, Rapports canadiens au congrès international de droit comparé, Athènes, 1994, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 943 pages, ISBN 2-89451-011-X.***

Pour le XIV<sup>e</sup> Congrès international de droit comparé, tenu en 1994, en Grèce, dans la ville d'Athènes, les Associations canadienne et québécoise de droit comparé, en collaboration avec l'Institut de droit comparé de l'Université McGill, présentent les rapports des intervenants canadiens à ce congrès d'envergure, organisé tous les quatre ans par l'Académie internationale de droit comparé<sup>1</sup>. La présidence de la délégation canadienne était assurée par l'un des honorables juges à la Cour suprême du Canada, madame Claire L'Heureux-Dubé.

Les professeurs Patrick Glenn et Pierre-Gabriel Jobin, présidents des deux associations, regroupent les textes de trente-neuf auteurs<sup>2</sup> de la délégation canadienne, publiés sous trente-cinq rapports, rédigés en français ou en anglais. Ces rapports représentent une large contribution de ces juristes canadiens au droit contemporain, sur la multitude de sujets discutés lors de cette rencontre internationale. Divisé en seize parties, l'ouvrage traite effectivement de sujets variés, historiques et contemporains.

La Partie I traite de l'histoire du droit. Il s'agit de la progression dynamique du droit à travers les différentes époques de la civilisation occidentale pour en arriver au droit canadien d'aujourd'hui. Entre autres, le professeur Ernest Caparros (Université d'Ottawa) nous parle des paramètres de l'enracinement du droit occidental dans le droit canonique et André A. Morin (avocat, ministère fédéral de la Justice) nous fait part des origines de la fiducie en tant qu'exemple concret des racines institutionnelles des droits occidentaux dans le droit ecclésiastique. La Partie II concerne le droit comparé et son utilisation par les tribunaux québécois (Pierre Viau, juge à la Cour supérieure du Québec) et canadiens (H. Patrick Glen, Université McGill).

La Partie III sur le droit civil traite entre autres de problèmes actuels tels les difficultés reliées à la division équitable du patrimoine familial au Québec (Nicholas Kasirer) et les développements récents concernant la prescription extinctive de droit civil et de common law (Patrice Deslauriers et Nathalie Desrosiers). Dans la Partie IV, les professeurs Jeffrey A. Talpis et J.P. McEvoy discutent du statut des biens culturels en droit international privé canadien et québécois.

Dans la Partie V, il est question de procédure civile; outre les rapports des professeurs Joost Blom (Vancouver) et Gérald Goldstein (Université de Montréal) sur les conflits de juridiction en droit international privé et la règle du *forum non conveniens*, on retrouve celui de Claude Fabien (Université de Montréal), sur la valeur des témoignages au Québec depuis la réforme du Code civil. La Partie VI, quant à elle, traite du droit agraire. Serge Rousselle (Université de Moncton) discute des interventions de l'État pour fins d'harmonie entre l'agriculture et l'environnement. Dans le même ordre d'idée, l'avocat montréalais Guy Gilbert nous parle des différentes mesures en place visant la protection de l'environnement contre les méfaits de l'agriculture.

La Partie VII, plus volumineuse, fait état du droit commercial actuel en ce qui a trait, entre autres, à l'acquisition des actions majoritaires des sociétés anonymes par offre publique d'achat ou par achat en bourse sous l'angle de la réglementation québécoise des valeurs mobilières et le droit des sociétés (Vilaysoun Loungnarath, jr, Université de Montréal). C'est dans la Partie VIII sur les droits intellectuels que Robert Howell (Université de Victoria) et Isolde Gendreau (Université de Montréal) nous font part des différents standards qualitatifs pour la protection des propriétés artistiques et intellectuelles sous les perspectives historiques, actuelles et constitutionnelles.

Il est question dans la Partie IX de droit du travail, où le professeur M.A. Hickling

1. Le XIII<sup>e</sup> congrès international de droit comparé eut lieu à Montréal en 1990 et le XV<sup>e</sup> Congrès de l'Académie aura lieu, quant à lui, à Bristol, au Royaume-Uni, en 1998. Plusieurs autres congrès ont également été tenus antérieurement en Australie, au Venezuela, en Hongrie, en Iran et en Italie.

2. Seulement quelques auteurs seront mentionnés au hasard dans le cadre de cette notule afin de donner un aperçu général du contenu de l'ouvrage.

(Université de Colombie-Britannique) discute des droits collectifs des employés du secteur public canadien et soulève certaines questions d'actualité. Quant à la Partie X, elle concerne le droit aérien et maritime. André Braën (professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa) traite du connaissance maritime, de son évolution et de son application actuelle.

Le droit constitutionnel est abordé dans la Partie XI, notamment, par José Woehrling (Université de Montréal) qui traite des paradoxes des systèmes parlementaires canadien et québécois : la relation entre le Parlement et l'exécutif. Il ne sera cependant question de libertés publiques que dans la Partie XII, où François Crépeau (UQAM) discute de la protection des réfugiés au Canada : le respect de la Convention de Genève, les besoins urgents des réfugiés et l'avenir de leurs droits.

La Partie XIII traite globalement du droit administratif : l'action administrative informelle au Canada (Peter Mercer, Université de Western Ontario) et les directives en tant que compromis entre le droit traditionnel et le règne de la discrétion (Suzanne Comtois, Université de Sherbrooke). C'est Peter A. Cumming (Université de York) qui, dans la Partie XIV, traite du droit fiscal en faisant le point sur les critères de distinction entre les résidents, les non-résidents, les entreprises d'ici faisant affaires à l'étranger et les entreprises étrangères faisant affaires ici, quant aux impôts qui doivent être perçus au Canada.

Enfin, les Parties XV et XVI examinent successivement des sujets de droit et de procédure pénale : le rôle des lois criminelles internationales et domestiques dans la lutte au terrorisme et la coopération entre pays (Sharon A. Williams, Université de York), la procédure sommaire en droit pénal québécois (Pierre Robert, UQAM).

Finalement, il va sans dire que cette publication en est une très générale étant donné la vaste gamme de sujets dont elle traite. Il n'en reste pas moins qu'elle apporte de nouveaux développements à presque tous les domaines du droit et qu'elle offre au lecteur une foule de renseignements utiles et intéressants, autant dans le cadre du droit comparé que dans celui du droit proprement canadien. Je terminerai par une citation de l'honorable Pierre Viau, juge à la Cour supérieure du Québec, qui, sur l'utilisation du droit comparé par les tribunaux québécois, fait de la vérité une no-

tion apparentée à la justice : « La vérité est quelque chose qui se fait, et la vérité faite est le produit d'une modification de la réalité qui nous entoure » (p. 68).

Marie-Christine BROCHU

**OUVRAGE COLLECTIF, *Obligations, contrats et prescription*, volume 5, Collection de droit, École du Barreau du Québec, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89451-061-6.**

Ce livre, qui est divisé en neuf grandes parties, a été préparé grâce à la collaboration de dix avocats, soient Louise Langevin, Nathalie Vézina, Pierre-Gabriel Jobin, Nicole Archambault, Louise Poudrier-Lebel, François Beauchamp, Pierre Cimon, Claudine Roy, Christianne Dubreuil et Daniel Dumais, avec l'École du Barreau du Québec. Il s'adresse évidemment aux étudiants du Barreau pour présenter une bonne synthèse du cours de Théorie des obligations I. La première partie, intitulée « Les obligations », rédigée par les professeurs Louise Langevin et Nathalie Vézina, est divisée en sept chapitres. Dans le premier chapitre, les auteurs traitent de deux sources d'obligations, soit le contrat et de certaines autres sources d'obligations (anciennement appelées quasi-contrats). Ensuite, elles abordent le régime des obligations, lequel s'applique indépendamment de leurs sources. À ce titre, elles analysent l'exécution, les modalités, la transmission et les mutations et l'extinction des obligations ainsi que la restitution des prestations. Les règles de droit transitoire particulières au droit des obligations sont mentionnées au passage dans les notes infrapaginales. L'objectif premier de cette partie est de présenter un résumé de la théorie des obligations tout en tenant compte des aspects pratiques.

Dans la deuxième partie, intitulée « La vente dans le Code civil et la Loi sur la protection du consommateur », le professeur Pierre-Gabriel Jobin examine le droit commun de la vente, c'est-à-dire la formation du contrat, le transfert de la propriété des risques et des fruits, les obligations du vendeur, et les obligations de l'acheteur. Ensuite, il expose les régimes particuliers, soient la vente à tempérament, la vente d'entreprise et la vente d'un immeuble à usage d'habitation.

La troisième partie, intitulée « Le louage » par la professeure Nicole

Archambault, a pour objet de définir les règles générales applicables à tous les baux, les règles particulières au bail commercial et les règles particulières au bail d'un logement (article 1893 C.c.Q.). Également une introduction brève sera faite sur la Régie du logement, plus précisément sur sa compétence et la preuve devant la Régie. Deux annexes portant sur les obligations du locateur et du locataire ainsi que les recours de ceux-ci sont incluses à la fin de ce chapitre.

La quatrième partie, intitulée « Le contrat de prêt » par la professeure Louise Poudrier-LeBel, discute de la nature, l'aperçu du régime juridique, les règles générales du contrat de prêt d'argent et le prêt d'argent sous la *Loi sur la protection du consommateur*. Dans la cinquième partie, intitulée « Le contrat de cautionnement », elle nous informe sur les notions générales du cautionnement, les effets du cautionnement et l'extinction du cautionnement, c'est-à-dire l'extinction par voie accessoire ou par voie principale. Elle finit cette section avec un bref aperçu de l'application de la réforme dans le temps.

La sixième partie, intitulée « Le contrat d'entreprise ou de service », par le professeur François Beauchamp, est divisée en quatre grandes sections; la première porte sur la nature et l'étendue du contrat, la seconde sur les droits et obligations des parties, la troisième sur la résiliation du contrat et la dernière, sur les cautionnements de contrats de construction. La deuxième section sur les droits et obligations des parties est elle-même divisée en deux grandes sous-sections; la première précise les dispositions générales applicables tant aux services qu'aux ouvrages et la seconde, s'applique de façon particulière aux ouvrages. Cette dernière sous-section comporte elle-même des dispositions spécifiques aux ouvrages immobiliers.

Dans la septième partie, intitulée « Le mandat », les professeurs Pierre Cimon et Claudine Roy effectuent une analyse approfondie de la nature et l'étendue du mandat, les obligations du mandataire envers le mandant, les obligations du mandant envers le mandataire, les obligations du mandataire envers les tiers, les obligations du mandant envers les tiers, le mandat en cas d'inaptitude et enfin, la fin du mandat.

Ensuite, la huitième partie, intitulée « Le droit des assurances », par la profes-

seure Christianne Dubreuil, informe le lecteur sur le contrat d'assurance, l'intérêt d'assurance, le risque, les assurances de dommages et les assurances de personnes. Et finalement la dernière partie, intitulée « La prescription », aussi par la professeure Christianne Dubreuil, porte sur les dispositions générales de la prescription et l'examen en détail de la prescription acquisitive et extinctive.

Bref, tout en n'ayant pas la prétention de s'avérer un ouvrage exhaustif sur les obligations, ce livre constitue un atout dans le domaine. De plus, il convient de souligner que cet ouvrage est fort bien conçu pour faciliter la recherche puisqu'il contient une table des matières très détaillée. C'est un livre obligatoire pour les étudiants du Barreau, mais les autres étudiants en droit pourront sans doute s'en servir comme livre de référence.

Arti KANE

**OUVRAGE COLLECTIF, *Open justice. La transparence dans le système judiciaire, Colloque organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice, Les Éditions Thémis, Montréal, 1994, 458 pages, ISBN 2-89400-064-2.***

Cet ouvrage nous vient de la conférence annuelle de l'Institut canadien d'administration de la justice qui fut tenue à Ottawa du 12 au 15 octobre 1994 sous le thème de la transparence dans le système judiciaire et plus généralement, de la transparence de la justice. Ce colloque national était alors présidé par l'honorable juge Alice Desjardins de la Cour fédérale (section appel) et par Diane Labelle, professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Des magistrats, professeurs, avocats et journalistes des quatre coins du pays ont d'abord discuté de la problématique des relations entre les tribunaux et les organes d'informations pour vite dépasser ce cadre plutôt restreint vers un domaine beaucoup plus vaste. L'ouvrage reproduit les textes et opinions, pour la majorité en anglais, de 30 auteurs sur des sujets divers à travers lesquels on tente de faire l'équilibre entre la protection du caractère public et équitable de la procédure, et la sérénité de la justice et de la vie personnelle des justiciables.

L'ouvrage couvre en fait les quatre thèmes<sup>1</sup> qui ont été abordés lors du colloque. D'abord celui de l'allocution d'ouverture : « les médias et les tribunaux » : on y étudie les finalités convergentes mais aussi souvent divergentes de la justice et de l'information. L'honorable juge en chef Antonio Lamer ouvre le débat en nous présentant une étude du rôle du juge dans notre société du XX<sup>e</sup> siècle; il y explique notamment le rôle de la magistrature par rapport au grand public.

Le débat se prolonge ensuite entre journalistes, juristes et magistrats qui présentent différents points de vue quant à la question d'intérêt public : qui a le dernier mot pour le définir? quels sont les rouages de sa détermination? où est l'équilibre entre le droit du public à l'information et le respect de la vie privée? à quoi tendent les ordonnances de non-publication et le huis clos? Autant de questions auxquelles il est évidemment impossible de parvenir à une certaine unanimité étant donné les différences culturelles reconnues entre les milieux médiatiques et juridiques. On note par ailleurs un texte fort intéressant de l'honorable juge Hébert Marx, de la Cour supérieure du Québec à Montréal, concernant le respect de la vie privée.

Le deuxième thème abordé concerne « la responsabilité professionnelle et la transparence judiciaire ». On y dénote les préoccupations éthiques de divers intervenants (membres des tribunaux administratifs et d'organes de régulation) d'un gouvernement « ouvert » par rapport à celles des avocats, magistrats et celles des journalistes. Comme quoi l'accès aux renseignements gouvernementaux ne s'allie pas toujours bien avec la confidentialité de certaines informations... L'honorable juge Sydney B. Linden (Ontario Court of Justice) nous fait entre autres part de ses observations sur ce qu'il appelle « Disciplining the Judiciary ».

Le troisième thème a été consacré à la question de « l'accès à la justice ». On y traite entre autres des divers obstacles matériels, économiques et juridiques que l'on peut

rencontrer en s'adressant au système judiciaire et de la protection des justiciables en situation particulière de vulnérabilité : le témoignage en dehors des salles de cours afin de protéger les demandeurs plus vulnérables, l'utilisation de vidéos cassettes dans les cours criminelles pour la protection des enfants, le rôle des médias quant à cette protection, etc. D'autres questions tout aussi importantes ont été traitées en vue d'essayer de faire le point entre l'appréhension légitime de la justice et l'intégrité du système contradictoire.

Le dernier thème abordé concerne « le système judiciaire et l'information confidentielle et délicate ». On étudie ici différents éléments généraux allant de la déontologie et de la discipline judiciaire à la réglementation de la concurrence du commerce international. Il est notamment question de l'ouverture et de l'indépendance de la discipline judiciaire, des défis professionnels et des balances institutionnelles dans un système transparent de justice, de l'accès public à l'information commerciale, et de la confidentialité de l'information commerciale pour la protection des intérêts commerciaux privés.

Divers autres sujets ont également fait l'objet d'une étude particulière : les caméras dans les salles de cours (dont le texte de David Lepolsky, procureur de la Couronne en Ontario), l'accès public à la justice par le biais de la technologie électronique, la théorie de la justice responsable (« the very soul of justice »), la transparence traditionnelle du système de justice canadien et le régime des droits constitutionnels garantis par la Charte, la mémoire ou la perte de mémoire des témoins au procès.

Comme nous sommes à même de le constater et comme le titre de l'ouvrage le suggère, l'ouvrage contient moult articles variés qui tentent généralement de concilier les intérêts contradictoires des médias et de la justice et de ceux qui implorent leur droit à la vie privée contre ceux qui évoquent une justice transparente et impartiale. Ce n'est pas une mince tâche que celle de faire le bilan général

1. Ces quatre thèmes sont : les médias et les tribunaux, la responsabilité professionnelle et la transparence judiciaire, l'accès à la justice, et le système judiciaire et l'information confidentielle et délicate, tel qu'il ressort du court texte de Y.-M. MORISSETTE (alors doyen à la Faculté de droit de l'Université McGill, Montréal), intitulé *Transparence judiciaire et transparence de la justice*, à la page 457. Il est à noter que ces thèmes n'ont pas été explicitement insérés dans l'ouvrage et que les textes des auteurs n'ont pas forcément été répertoriés suivant un tel ordre.

d'une réunion sur des questions aussi épineuses. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage a certainement pour résultat une meilleure compréhension de la complexité nouvelle de la justice et de ses enjeux.

**Marie-Christine BROCHU**

**Louis PERRET (dir.), *Vers une Amérique sans frontière? / Towards a Borderless America?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, Série ouvrages collectifs, 1996, 510 pages, ISBN 2-89127-353-2.**

Cet ouvrage rassemble des textes présentés au Congrès annuel de l'Association des études latino-américaines et caraïbes (ACELAC) tenu à Ottawa en novembre en 1991, sur le thème « Vers une Amérique sans frontière? », recueilli sous la direction de Louis Perret, avec la collaboration de Felipe Morales, Julie Audet et Raymonde Gour-Tanguay.

Comme l'exposent Louis Perret et Felipe Morales dans l'introduction, cette publication traite des différentes questions reliées à un seul et même continent : les Amériques. Ainsi, il contient deux parties distinctes regroupant les textes de différents auteurs. La première partie s'intitule « L'intégration économique » et la seconde, « Les conséquences sociales ».

Les textes de cet ouvrage sont publiés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. De plus, les titres, l'introduction ainsi que les remerciements sont dans les deux langues.

On retrouve dans la partie I, quinze textes. Cette partie est cependant divisée en trois sections. La première traite des politiques générales d'intégration et comprend quatre textes, soit, « The Summit of the Americas : A Canadian Perspective » par David Adams; « The Americas and Gatt : The Challenges and Opportunities of Transition » par Evelyn Horowitz; « The Summit of the Americas : Towards Economic Prosperity » par Marshall Case; « From Bilateralism to Open Regionalism » par Juan A. Fuentes.

La deuxième section traite plutôt de l'intégration en Amérique latine. Elle est divisée en deux sous-sections. La première a trait à l'Amérique centrale et aux Caraïbes et inclut quatre textes, « Les sources du droit de

l'intégration en Amérique centrale : du régionalisme interne au régionalisme externe » par C. Patricia Gudino; « Prospects for Caribbean Integration » par Walter C. Soderlund et Denise Waite; « Cuba-Caribbean : Possibilities for Cooperation and Integration » par Eduardo Klinger Pevida; « Cuba : Road Corrections » par Oscar Garcia Fernandez. La deuxième sous-section porte sur l'Amérique du Sud et comprend cinq textes : « Le MERCOSUR entre la logique du libre-échange et le modèle de l'union économique » par Michel Duquette; « Le Brésil et la zone de libre-échange sud-américain » par Yves Chaloult; « L'Amérique et la suppression des barrières économiques internes : le cas du Chili » par Alvelino León; « Chile and the Investment under NAFTA » par Jaime Irarrazaval; « Le développement régional et le partenariat des secteurs public et privé : le cas du Chili » par Anibal Muñoz et Juan Luis Klein.

La troisième et dernière section de cette première partie porte sur l'Amérique et les autres zones économiques telles l'Europe et le Pacifique. Deux textes se retrouvent dans cette section soit, « The Iberoamerican Summits » par Yolanda Huerta Casado; « America and the Pacific » par Edward English.

La partie II se divise également en trois sections. La première, « Les droits de la personne, le développement démocratique et l'accès à la justice. » se compose de six textes, soit, « The Inter-American Commission on Human Rights : Its Role in the Search of Common Grounds in the America » par Diego R. Pinzón; « The Challenge of democratic Development in the Hemisphere : The OAS and the Unit the Promotion or Democracy » par John Graham; « A Borderless Hemisphere : Responses from the Left » par Barry H. Barlow; « La commission de la vérité pour le Salvador : "De la folie à l'espoir : une guerre de douze ans au Salvador" » par Reynaldo Figueredo; « La commission de l'immigration et du statut de réfugié et les pays des Amériques » par Chantale Bernier; « L'accès à la justice : le cas de la Colombie » par Marcela Castro de Cifuentes.

La deuxième, « Équité sociale et droit du travail » se compose de « From Free Rider to Free Trader : Modelling Trade Negotiations with Mexico » par Maxwell Cameron; « The Process of Harmonization under NAFTA : A Canadian Perspective » par David Bennett; « L'Amérique latine : les effets

sociaux du développement de la science et de la technologie : le cas cubain » par Marina Majoli; « The new Native Law in Chile: A View from the Rural Aymara Communities in the North » par Marina-Inés Arratia. Enfin, la troisième, « Les communications : Utilité et Influence des Médias » se compose de deux textes, « Globalization and Cooperation: Social Actors on a new Technologies and Communication Perspective » par Eduardo A. Vizer; « Spoilers of NAFTA, Canadian media Coverage of the Zapatista Revolution in Chiapas, Mexico » par Roberto Hoogendoorn.

Les textes nous donnent une idée globale de l'Amérique de demain. Les auteurs proviennent de différents pays ce qui en fait un ouvrage hétérogène et très intéressant.

**Geneviève HAUTCOEUR**

**Louis PERRET, Nicole LACASSE (dir.), *Le transport routier et les douanes : nouvelles règles pour l'ALÉNA/Road Transportation and Customs : New Rules for NAFTA*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 264 pages, ISBN 2-89127-382-6.**

Cet ouvrage collectif contient les actes du Colloque « Le transport routier et les douanes : nouvelles règles pour l'ALÉNA » qui s'est tenu à la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa en novembre 1994. Il réunit les conférences des spécialistes des trois pays concernés qui travaillent dans le domaine du transport routier. Les textes ont été rassemblés sous la direction de Louis Perret et Nicole Lacasse. Il est à noter que les textes sont dans les deux langues officielles.

Le volume est divisé en quatre parties, la première portant sur la structure du transport routier. Elle contient deux articles, le premier d'Émile Di Sanza, porte le titre « Border Infrastructure and Facilitation Task Force ». Il s'agit principalement de recommandations faites par les membres du personnel du « task force on border infrastructure and facilitation » afin d'améliorer les activités frontalières aux États-Unis. Le second article, écrit par Gerardo Olea, est intitulé « Mexican Transportation Infrastructure Policy ». Il traite de différentes lois mexicaines sur le sujet, telle la *Loi de voies générales de communication (Ley de vías generales de comunicación)*. Il vient à la conclusion que les infrastructures du Mexique

ne sont pas encore adaptées afin de rencontrer les besoins et les attentes de l'ALÉNA.

La seconde partie examine les logistiques du transport. On y retrouve 3 articles, le premier de Donna Ascencio sur la planification et les procédures de transport, c'est-à-dire de l'équipement et manutention, l'entrepôt, les gares ferroviaires sur la frontière des États-Unis et du Mexique, l'emballage ainsi que les différents transports intermédiaires. Le deuxième article de Jacques Putseys, « Uniformisation des documents de douane : le T.I.R. en Europe », est consacré entièrement au T.I.R. ainsi que la *Convention douanière relative au transport international de marchandise sous le couvert de carnets TIR* (convention TIR). Malheureusement, probablement un petit oubli, on omet de nous dire ce que signifie les initiales T.I.R. (T.I.R. signifie transport international routier). Le troisième article traitant des logistiques du transport de Sandra Scott, « Cross-Border Transit and NAFTA : Quantitative Reduction and Document Simplification », est lui même divisé en deux parties, une sur le Canada et l'autre sur les États-Unis.

La troisième partie de l'ouvrage se consacre au contrat et autres documents de transport. Elle contient un article sur les documents utilisés lors d'un transport international de biens, de Catherine A. Pawluch, un autre sur le contrat de transport routier et des disparités entre les législations des pays de l'ALÉNA, de Nicole Lacasse, un sur les disparités des lois mexicaines et américaines écrit conjointement par Boris Kozolchyk, Gary T. Doyle et Gerardo Olea, un sur l'unification et l'harmonisation des modèles de droit et pratiques internationales ainsi que des projets en Amérique du Nord de Kenneth R. Hoffman et pour clore cette partie, un article sur le commerce électronique au Canada de Nigel Wood.

La quatrième partie traite de la responsabilité du transporteur et assurance. On y retrouve 5 articles dont le premier s'intitule « National and International Regimes of Carriers Liability ». Il a été écrit par Rodrigo Charez Martínez mais a été présenté lors de la conférence par Saturnino Hermida. Le deuxième article « 1994 Status of the Inter-American Convention on International Carriage of Goods by Road » écrit par Paul B. Larsen, traite de cette convention négociée entre les trois pays de l'ALÉNA en 1989 lors de la Conférence spécialisée inter-américaine sur le droit international privé. « A Proposed U.S.

Position on Uniform Liability for Cross-Border Transportation » de William J. Augello est le troisième article de cette partie. Il propose une limite et un système de responsabilité uniforme entre les trois pays afin de simplifier le régime de responsabilités des transporteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le quatrième article de cette partie sur la responsabilité du transporteur et assurance de David F. Blair s'intitule « Motor Carrier Insurance » et traite des assurances du transport motorisé qui depuis l'ALÉNA a augmenté de façon significative en Amérique. L'article de Saul Sorkin « Transportation Insurance and NAFTA » clôt l'ouvrage.

Les textes recueillis dans cet ouvrage sont les textes des conférences tels que présentés; c'est du moins l'impression qui en ressort. Il s'agit aussi de textes techniques et très précis, explorant les différents problèmes du transport international entre les pays de l'ALÉNA et proposant des solutions à certains de ces problèmes.

**Karine RENOUX**

**Hubert REID, Julien REID, Code de procédure civile du Québec — Complément Jurisprudence et doctrine, 12<sup>e</sup> éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 909 pages, ISBN 2-89127-371-0.**

Cet ouvrage, qui se veut une analyse jurisprudentielle et doctrinale du *Code de procédure civile* du Québec, a été élaboré et rédigé par M<sup>e</sup> Hubert Reid, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis la neuvième édition (1993), l'auteur a bénéficié de l'aide de son fils, M<sup>e</sup> Julien Reid, du cabinet Martineau Walker, pour enrichir le contenu de l'ouvrage. Les éditions antérieures ont d'ailleurs déjà été recensées dans la présente Revue : (1991) 22 *R.G.D.* 876, (1993) 24 *R.G.D.* 615 et (1994) 25 *R.G.D.* 476.

Le plan général de l'ouvrage est pratiquement le même dans chaque publication de la collection Alter Ego. On suit le texte législatif, article par article. Sous chaque article, l'auteur fait d'abord une analyse exhaustive de la jurisprudence, prenant soin de résumer chacune des causes et d'en analyser le contenu pour les besoins du lecteur. Messieurs Reid terminent souvent un article avec une liste de la doctrine pertinente ainsi que des références à d'autres articles, s'il y a lieu.

En plus de ce plan général, l'ouvrage contient une table de la doctrine, une table de la jurisprudence ainsi qu'une table des lois et règlements cités.

Depuis deux ans, cet ouvrage se trouve passablement augmenté (l'édition de 1994 comptait 727 pages). La *Loi sur l'application de la réforme du Code civil*, qui a modifié de façon importante le *Code de procédure civile*, a donné lieu depuis son entrée en vigueur à une jurisprudence foisonnante qui vient préciser de façon plus concrète les incidences de la réforme au niveau de la procédure.

Somme toute, il s'agit bien d'un outil de référence indispensable, qui se situe dans la lignée des ouvrages de même type publiés dans la même collection, agrémenté d'une mise en page impeccable et aérée.

Il faut mentionner que les recherches retenues pour le présent ouvrage s'arrêtent au 31 décembre 1995.

**Luc LABELLE**

**Jean-Claude ROYER, La preuve civile, 2<sup>e</sup> édition, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 1290 pages, ISBN 2-89451-045-4.**

La connaissance de la preuve a une importance primordiale pour le praticien, car une personne peut perdre un droit sans être capable de le démontrer et de le faire respecter. Comme les sources historiques des règles de la preuve civile relèvent autant du droit français que de la common law, on peut comprendre pourquoi notre droit de la preuve civile a un caractère relativement original, créant parfois de la confusion doctrinale et jurisprudentielle. Par exemple, l'opposition constante entre la liberté des plaideurs et l'interventionnisme judiciaire est présente dans l'étude des règles générales concernant les sources, l'objet et le fardeau de la preuve. Heureusement que l'ouvrage de Jean-Claude Royer vient éclairer les étudiants et praticiens dans ce domaine.

Cet ouvrage vise principalement l'étude des règles de fond et d'administration de la preuve retrouvées dans le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile* du Québec. Il tient compte cependant de plusieurs règles de preuve contenues dans le *Code civil du Bas-Canada* lesquelles, en raison des dispositions

transitoires qui continuent de régir les actes juridiques ou des faits matériels antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ce volume traite aussi des règles pertinentes qui sont contenues dans les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, la *Loi sur la preuve au Canada* et d'autres lois statutaires adoptées par le Parlement du Canada et l'Assemblée nationale du Québec. De même, il fait état de la doctrine et de la jurisprudence canadiennes et québécoises et contient des références à des autorités françaises, anglaises et américaines.

Par ailleurs, ce volume est divisé en trois titres et comprend seize chapitres. Après une introduction générale qui situe la position du droit québécois parmi les principaux régimes de preuve, le Titre Premier traite des sources (Chapitre I), de l'objet (Chapitre II) et du fardeau de la preuve (Chapitre III). Le Titre II examine les moyens de preuve, soit l'écrit (Chapitre IV), le témoignage (Chapitre V), la présomption (Chapitre VI), l'aveu (Chapitre VII) et la présentation d'un élément matériel (Chapitre VIII). Le Titre III étudie les règles d'irrecevabilité qui viennent de la common law et du droit français, soit la pertinence (Chapitre IX), la preuve obtenue par des moyens illégaux (Chapitre X), les communications privilégiées (Chapitre XI), le secret professionnel (Chapitre XII), la règle de la meilleure preuve (Chapitre XIII), la prohibition de la preuve par témoignage de l'acte juridique (Chapitre XIV) et l'interdiction de

contredire par témoignage un acte juridique constaté par écrit (Chapitre XV). Enfin, le dernier chapitre concerne la sanction des règles de preuve.

Il convient de souligner que cette édition, qui comprend 1290 pages, est beaucoup plus riche en informations que la première, celle-ci ne comprenant que 663 pages. La différence peut être expliquée principalement par une section, à la fin de la plupart des chapitres, qui contient le texte des articles pertinents du *Code civil du Québec*, les commentaires du ministre de la Justice en regard de ces articles et les propositions et commentaires pertinents de l'O.R.C.C. Un autre fait qui permet d'expliquer cette augmentation de pages, est sûrement l'évolution du droit, c'est-à-dire l'avènement du *Code civil du Québec*, celui-ci responsable de certains domaines tels que, la preuve obtenue par des moyens illégaux (Chapitre X) et la preuve contredisant ou changeant les termes d'un écrit constatant un acte juridique (Chapitre XV).

Il s'agit donc d'un ouvrage de référence pour les étudiants et pour les praticiens désireux d'être bien informés dans le domaine de preuve civile. De plus, étant donné la liste d'abréviations, la bibliographie détaillée ainsi que l'index analytique, ce volume se veut avant tout un outil efficace pour son utilisateur.

**Arti KANE**